

Compte rendu de la journée de sensibilisation, Genève, 17 septembre 2015 [1]

Recommandations du Comité des Droits de l'Enfant à la Suisse

Yvon Heller^a, Françoise Narring^b

^a Dr méd., pédiatre, membre de la FMH, FAAP, Nyon; ^b Dr méd., Médecin responsable de l'unité Santé Jeunes, HUG

Nous présentons un résumé* des recommandations du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, suite au 3^e examen de la Suisse en janvier 2015.

La Convention des droits de l'enfant (CDE) est un traité contraignant qui a été adopté par l'ONU en 1989 et ratifié par la Suisse en 1997. Elle concerne tout être humain de moins de 18 ans.

A ce jour, plusieurs obstacles empêchent la bonne application de la Convention en Suisse. Pour un état fédéral, la *coordination* est en effet un vrai défi. On devrait réfléchir à la création d'un poste d'ombudsman auquel les enfants comme les parents auraient accès. Le Comité est particulièrement inquiet concernant la *collecte des données et des statistiques*. La qualité de ces données est un outil indispensable pour la mise en œuvre de la convention et l'utilisation de ces données à des fins de recherche. Le Comité souligne l'importance du principe de *non-discrimination*. Enfin le principe de la *participation* de l'enfant détenteur de droits n'existe pas dans tous les cantons et n'est pas toujours appliqué.

La *Convention est mal connue* des enfants, de la population et des médecins. Elle joue cependant un rôle protecteur pour la santé de tous les enfants, en particulier pour les plus vulnérables. Par exemple, la *participation* est importante pour garantir accès et qualité des soins. Le «*bien-être*» (Wohlsein, well-being) de l'enfant est un fondement de l'ordre juridique suisse, alors que c'est le principe de *l'intérêt supérieur de l'enfant* (art. 3 par. 1), bien défini par le Comité, qui est l'expression consacrée dans la Convention. Le Comité estime que le terme «*bien-être*» diffère du point de vue de son sens et de son application du principe d'intérêt supérieur. L'intérêt supérieur de l'enfant, qui met l'enfant au centre du cercle, est lié à d'autres principes généraux de la Convention comme la *non-discrimination* (art. 2), le *droit à la vie et au développement* (art. 6) et le *droit pour l'enfant d'être entendu* (art. 12).

La FMH devrait soutenir une meilleure *formation* des médecins dans le domaine de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant.

Les recommandations abordent de nombreux autres sujets. On retiendra divers thèmes liés à la migration. Le Comité demande que tout enfant né en Suisse sans nationalité obtienne la nationalité suisse, et se prononce contre les boîtes à bébé. Le Comité encourage la Suisse à renforcer les mesures d'appui aux familles. Les besoins spécifiques de l'enfant à besoins particuliers devraient être mieux pris en compte dans les critères pour l'attribution d'une place en crèche. Dans le domaine du handicap, le Comité exprime, entre autres, un intérêt particulier pour les méthodes éducatives inclusives, c'est à dire la scolarisation en école ordinaire de tout enfant, indépendamment de l'importance de son handicap. Les recommandations concernent aussi le domaine de la santé mentale et soulignent, en particulier, l'importance de la prévention du suicide.

La Convention a formalisé le lien entre la santé des enfants et des adolescents et la responsabilité de la société. En conséquence, les sociétés médicales devraient prendre position publiquement pour garantir à tous les enfants d'ici et d'ailleurs le droit à la protection, à la participation et à l'accès aux services de santé et de rééducation.

Référence

- 1 Programme de la journée : http://www.childsrighs.org/documents/actualites/divers/Programme_17-09-15_F.pdf

Pour plus d'informations

- Institut international des droits de l'enfant: <http://www.childsrighs.org>
- Lien vers la journée du 17.9.15: <http://www.childsrighs.org/actualites/ONU/607-recommandations-a-la-suisse>
- CDE: <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>
- ISSOP: www.issop2015.org
- La Société Suisse de Pédiatrie: <http://www.swiss-paediatrics.org/fr/home>

* Ce résumé constitue la base d'une contribution qui a été publiée intégralement dans une édition spéciale au sujet des migrants de la revue Paediatrica (Heller Y, Narring F. Recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'égard de la Suisse. In : Paediatrica. N° spécial sur les migrants (27)2016 :23-4.)

Correspondance:
Dr méd. Yvon Heller
La Levratte 34
CH-1260 Nyon
[yvon.heller\[at\]bluewin.ch](mailto:yvon.heller[at]bluewin.ch)